

**Fédération**

Section de Loire-Atlantique

**Syndicale**

Abonnement annuel 2 euros

**Unitaire**

FSU 8 pl. de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55 - fax : 02 40 35 96 56

Site internet : <https://fsu44.fsu.fr> - e mail : [fsu44@fsu.fr](mailto:fsu44@fsu.fr)

## Edito

Les résultats de la période électorale qui vient de se clôturer avec le second tour des élections législatives, parce qu'ils redessinent le paysage politique et parce qu'ils reflètent en partie les espoirs et les mécontentements des citoyen.nes, nécessitent une analyse syndicale. Si le résultat des élections présidentielles a écarté

l'extrême droite du pouvoir, la défaite de Marine Le Pen n'a été que relative puisque son parti a obtenu le score historique de 89 sièges aux législatives. Le nombre important de voix issues du salariat qui se sont portées sur le RN doit continuer de nous alerter sur le potentiel qui reste le sien pour de futures échéances. Quant à la réélection d'Emmanuel Macron, elle signe aussi le maintien d'une orientation politique libérale

et autoritaire qui, en entretenant les inégalités, en détruisant les services publics redistributeurs, a continué de faire le lit des exaspérations propices au vote d'extrême droite ; et qui en stigmatisant par voie de loi des catégories de population en a normalisé ses idées les plus abjectes. La stratégie violente du parti présidentiel pendant la campagne des législatives vis-à-vis des candidats de la NUPES, entre propos diabolisants et refus de se retirer dans des triangulaires sous prétexte d'un « ni ni » insultant, vient conforter la droitisation de ses orientations politiques.

Cette stratégie n'a pourtant pas été gagnante pour l'exécutif qui perd sa majorité absolue à l'assemblée. Cette dernière est sans doute la plus représentative de la diversité électorale que l'on ait eue depuis longtemps. Il est nécessaire de prendre cela en compte et de comprendre en quoi notre outil syndical pourra peser sur l'outil législatif. La NUPES, qui a pâti de l'abstention en particulier chez les jeunes – et sur cela nous avons à travailler dans nos champ de syndicalisation - et de l'attitude irresponsable d'Ensemble dans les triangulaires

Dispensé de timbrage

déposé le 30 juin 2022

**POUR 44**8 pl de la Gare de l'État  
case postale n°8  
44276-Nantes CEDEX 2

## SOMMAIRE

- p 1-2 Édito
- p 2 Les mathématiques au lycée
- p 3 Rencontre SNUTER-FSU 72
- p 3-4 La construction de la grève féministe 2023
- p 4 Un autre CHU est possible à Nantes

avec le RN, devient cependant le premier parti d'opposition et ouvre donc la brèche possible pour empêcher les décisions les plus régressives et injustes. Car malgré l'impasse dans lequel se retrouve Macron, son discours trois jours après les résultats n'est encore une fois que mépris, en minimisant son échec et en renvoyant la responsabilité de l'effort à fournir sur les partis d'opposition rentrés dans l'hémicycle, sans aucune remise en question de sa politique.

Ces analyses doivent venir renforcer les chantiers syndicaux dans lesquels la FSU de Loire Atlantique conti-

nue de s'investir avec espoir et conviction au sein de l'intersyndicale et dans son souci permanent de la dimension interprofessionnelle. Continuer le travail sur les outils qui permettent la prise de conscience de la dangerosité démocratique et de l'imposture du discours social de l'extrême droite ; s'opposer aux régressions sociales attendues par le monde patronal et financier et qu'Emmanuel Macron continuera malgré tout de tenter en s'acoquinant toujours un peu plus avec la droite. Les cibles restent connues : retraites, fiscalité, protection sociale, statuts des fonctionnaires, éducation... Cette mobilisation syndicale, la période électorale ne l'a bien entendu pas mise en suspens.

Nos luttes et actions ont continué de se construire pendant ces derniers mois, tant dans le champ de l'éducation, des droits des femmes – particulièrement menacées dans le monde en ces semaines, du travail social, des services publics. Gageons que le nouveau panorama politique qui renforce la gauche de l'hémicycle puisse être un soutien à ce que depuis toujours nous tentons de ne pas perdre et surtout de gagner.

*Catherine TUCHAIS et Bernard VALIN*



---

## Les mathématiques au lycée

---

En février dernier, les inquiétudes au sujet de la formation mathématique et scientifique des lycéen·es, et notamment les inégalités filles/garçons croissantes, défavorables pour les filles (qui renvoient 20 ans en arrière), et les actions conjointes du SNES-FSU et de nombreuses associations professionnelles, oblige l'ancien Ministre de l'éducation nationale, à mettre en place, à la hâte, un comité de consultation. Pourtant à l'origine du problème du fait de sa réforme du lycée, et de la disparition des mathématiques dans le tronc commun en première, ces données alarmantes, après 3 ans d'une réforme du lycée majoritairement condamnée, posaient au moins question au Ministre. Pourtant, il assurait auparavant que le nouvel enseignement scientifique (ES) incluait cette discipline en terminale feignant d'ignorer qu'arrêter un an était une catastrophe pédagogique. On sait par ailleurs que l'ES n'est pas un enseignement de maths, et qu'il ne peut s'y substituer.

En mars, à l'approche d'échéances électorales déterminantes et pour répondre à des problèmes qu'on ne peut plus cacher dans l'opinion, ce comité (présidé par P.Mathiot) chargé de se pencher sur la question décrète qu'une heure et demie sera introduite en première d'abord pour les non spécialistes à la rentrée prochaine puis pour tout le monde ensuite, alors qu'il semble inutile d'imposer ces heures en plus à ceux qui ont la spécialité mathématiques. En avril, le président annonce finalement que ce ne sera qu'une option en septembre 2022, inquiété sans doute par le financement, impossible à moyens constants ou en heures supplémentaires, et les problèmes d'organisation (qui remontent du terrain) dans un délai si court.

Pourtant, cette question est un enjeu pour la profession en général, au-delà des seul·es concerné·es, et surtout pour l'émancipation des élèves, face aux défis et aux enjeux à relever pour le monde de demain.

En effet, les mathématiques permettent à l'ensemble des élèves, toutes et tous capables, de travailler l'abstraction (1) et l'étude des phénomènes statistiques (compréhension, modélisation, exploitation). Pourtant, dès la petite enfance, les programmes officiels ne les rendent souvent que « pratiques » (savoir « compter »), comme s'il fallait justifier les difficultés rencontrées dans leur apprentissage par le seul objectif utilitaire de savoir plus tard consommer, bricoler ou être employable. Cela ne peut pas relever du choix des élèves comme les autres disciplines qui se trouvent toutes dans le tronc commun à un moment ou à un autre (2) et pour lesquelles on n'interroge pas leur appétence : la question ne se pose pas de savoir s'ils et elles apprécient ou pas le français ou l'EPS par exemple. Mais au ministère, on ne considère pas que les mathématiques font partie de la culture générale parce qu'on y manque d'une vision d'ensemble. Il faut donc en finir avec les effets d'annonce, le saupoudrage et l'hypocrisie institutionnelle : tout·es les élèves, quelle que soit leur orientation, doivent avoir cours de mathématiques jusqu'en première avec un nombre d'heures suffisant et en en repensant l'enseignement depuis la maternelle jusqu'au lycée, avec une formation renforcée pour tou·tes les enseignant·es.

Il est aussi très préoccupant de constater que des étudiant·es, à niveau d'études équivalent, préfèrent se tourner vers le secteur privé, plus lucratif. Il faut urgemment une revalorisation d'ampleur des salaires dès le début de carrière, pour que le métier puisse redevenir attractif, non seulement en maths mais dans toutes les disciplines.

*Michel DÉCHA et Céline PELLA*

---

(1) avec la philosophie mais pourquoi ne pas l'enseigner aussi dès le plus âge ?

(2) comme les sciences économiques et sociales ou les arts... mais c'était déjà le cas avant la réforme.

# Rencontre SNUTER 72 mardi 21 juin 2022

**Section SNUTER 44** possible car constitution départementale avec autonomie de fonctionnement, rattaché au SNUTER national.

Dépôt de statut en mairie de Nantes, adresse, cr de l'AG de création, bureau, sd, trésorerie.

Pour l'ensemble des adhérent·es, AG de création à tenir.

Pour la mairie (en trois exemplaires) qui conditionne l'existence de la section départementale.

- cr de l'AG
- statuts
- liste de conseil syndical nom / prénom / date de naissance / lieu de naissance / nationalité / domicile / fonction

Récépissé de la mairie.

Reconnaissance au SNUTER pour être reconnu comme section adhérente.



**AG à faire dès septembre, première quinzaine.** Pas de problème d'antériorité car SNUTER est l'entité première. Adhérent·es ou pas.

Cf. mairie de Nantes pour connaître le service. Cf Jonathan.

Se concentrer dans un premier temps sur les ATSEM, les cantinières. Ne pas se disperser sur les personnels techniques, les cadres administratifs...

## Sections locales

déclaration auprès de l'employeur par le SNUTER 44 et donne la composition.

Section sur la ville, bureau, sd, trésorerie.

Envoi d'une lettre à la mairie concernée avec les statuts spécifiques. Rencontre avec la mairie pour faire le point et poser les premiers jalons.

Article 16 décret décembre 2014 qui détermine le droit syndical des agent·es territoriaux·es, 10 jours par an dans un premier temps. Toute latitude pour les utiliser.

Section collègue, envoi d'une lettre au CD avec les statuts spécifiques.

Se pose la question d'une section au CR, au regard du poids de cette collectivité.

## Syndicalisation

Bulletins d'adhésion à faire spécifiquement quand la section est créée. Gestion informatique pour le suivi. Ouvrir un compte dans une banque (crédit mutuel).

Bulletins départementaux comme le SNUipp -FSU.

Pas de soucis pour reverser du 72 au 44.

## Congrès

au niveau local tous les 4 ans

au niveau national tous les 4 ans, prochain 2025

pas d'entité régionale pour l'instant même si elle existe dans les statuts.

## Axes revendicatifs à porter

- Charte ATSEM à travailler dans chaque mairie, à négocier après la proposition de la commune. Vérifier si cela existe dans les communes.
- Passage en catégorie B

Bernard VALIN

## Loire Atlantique

# La construction de la grève féministe du 8 mars 2023

En Loire-Atlantique, l'intersyndicale (CGT, FSU, Solidaires) a appelé à la grève le 8 mars dernier. Mais cet appel a manqué de relais et d'efficacité : la grève féministe a été modestement suivie.

Solidaires et la CGT ont dit dès le mois de janvier leur difficulté à mobiliser dans les entreprises, en insistant sur le contexte particulier lié à la crise Covid : le développement exponentiel du télétravail a mis à mal les sections syndicales et leur capacité d'intervention et l'éclatement des collectifs de travail pèse sur la capacité de mobilisation. L'émiettement du mouvement féministe à Nantes n'a pas non plus aidé à la mobilisation des salarié·es. Une manifestation avait été appelée par d'autres mouvements féministes

à 18h et l'intersyndicale a fait le choix de ne pas organiser de manifestation concurrente et de ne pas rejoindre une manifestation dont elle ne partageait pas tous les positionnements.

L'intersyndicale de Loire-Atlantique a déjà lancé la préparation du 8 mars 2023 et s'est adressée d'abord aux associations féministes pour construire ensemble la grève féministe. Nombre des militant·es de ces associations sont des salarié·es et des syndiqué·es, c'est pourquoi il est nécessaire d'unir les forces féministes pour réussir la grève. Il apparaît aussi important de monter en puissance en mobilisant les syndiqué·es dès le mois de septembre. Dans l'Éducation Nationale, l'organisation d'heures d'information syndicale est un levier à utiliser dès le

## La construction de la grève féministe du 8 mars 2023 (suite)

début d'année. La FSU 44 envisage l'organisation d'un stage sur l'éducation à l'égalité dans le courant de l'année scolaire. La CGT souhaite une plus grande coordination des actions au sein de l'UD pour éviter que chacun s'organise dans son entreprise sans communiquer. Solidaires souhaite aussi fortement s'engager à faire de la grève féministe une réalité en mobilisant ses adhérent-es en amont sur les lieux de travail. L'intersyndicale insiste sur le fait que nos organisations ne devront pas multiplier les appels interprofessionnels à la grève dans la même période, comme cela a pu être le cas cette année (grève interpro du 17 mars), pour éviter que le 8 mars ne soit relégué au rang de date secondaire dans l'agenda syndical. L'intersyndicale organise le mardi 18 octobre 2022 un stage sur les discriminations contre les femmes au travail (salle F de la maison des syndicats) : ce stage fera le point sur la « méthode Clerc » qui permet de

mettre en lumière les discriminations dont sont victimes les travailleuses dans leur déroulé de carrière et qui permet aussi de porter le combat devant les tribunaux. L'intersyndicale souhaite mener ensuite plusieurs actions, comme par exemple l'organisation de conférences débats sur les questions d'égalité professionnelle ou sur les retraites des femmes.

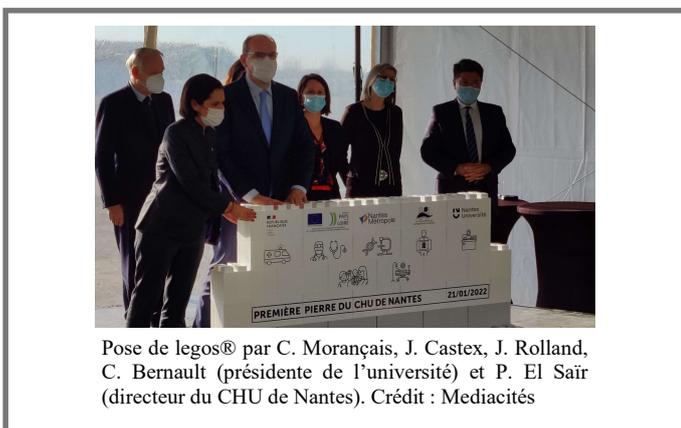
Ce sera à chaque fois l'occasion de poser les jalons de la préparation intersyndicale du 8 mars 2023 en vue d'une mobilisation et d'une grève féministe d'ampleur.

Amélie DE SCHEPPER



## Un autre CHU est possible à Nantes

Alors que la situation de l'hôpital est dramatique, la Métropole et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nantes continuent d'investir dans le béton plutôt que dans la santé. Les deux sites principaux du CHU actuel : Nord Laënnec (50 ha) et Hôtel-Dieu (18 ha) sont promis à la destruction dès que le nouvel hôpital Île de Nantes sera construit sur un terrain de 10 ha acquis par le CHU,



Pose de legos® par C. Moraçais, J. Castex, J. Rolland, C. Bernault (présidente de l'université) et P. El Saïr (directeur du CHU de Nantes). Crédit : Mediaticités

une construction basée sur l'endettement du CHU.

Par son sous-dimensionnement ce projet acte la bascule du CHU vers le modèle *tout ambulatoire*, qui se concentre sur l'acte technique et externalise, et privatise, l'amont (médecine de ville) et l'aval (soins de suite). C'est une véritable atteinte au service public hospitalier dont les conséquences sont connues : dégradation des conditions de travail, perte de sens, démissions, fermeture de lits, et aussi : saturation des urgences, retards de prise en charge des malades.

Le choix même du site est problématique : sur une île, enclavé, et inondable de façon régulière selon les projections du réchauffement climatique. Conséquence : une construction sur 2 800 pieux à 20 m. de profondeur, aucune installation technique en rez de chaussée ou sous-sol, mais la hauteur des bâtiments est limitée par le couloir des avions vers l'aéroport. Le doute s'installe, le centre de cancérologie Gauducheau refuse de déménager, d'autres services s'interrogent et une vente de terrain à Laënnec a été suspendue. La phase de terrassement/déminage est à peine terminée.

Le collectif d'associations et syndicats CHU-Actions-Santé (C-A-S) propose un projet alternatif basé sur la construction/rénovation avec le maintien du foncier, l'ouverture de services de proximité et d'un service d'urgences 24h/24 à Laënnec.

Colette ANNÉ  
représentante FSU au C-A-S



Plus d'information sur le site <https://chuactionsante.fr>